PATRIMOINE MONDIAL

la lettre

numéro 30 mai-juin 2001

éditorial

La destruction des bouddhas de Bamiyan par les taliban a profondément choqué la communauté internationale et a suscité une vive réaction d'institutions gouvernementales et non gouvernementales du monde entier en faveur de la protection de cet important patrimoine culturel.

L'UNESCO a joué un rôle essentiel dans la campagne pour tenter de protéger ces sculptures pré-islamiques. Tout a été fait pour essayer de convaincre les autorités taliban d'Afghanistan de sauver les statues.

Le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, a qualifié la destruction des bouddhas de Bamiyan de «crime contre la culture». C'est un concept d'une portée considérable, qui situe fermement le patrimoine culturel et naturel dans le domaine du droit international, et dont les implications dépassent Bamiyan.

La récente décision du Tribunal criminel international pour l'ex-Yougoslavie d'étendre son accusation aux attaques de 1991 contre la ville de Dubrovnik a ouvert de nouveaux domaines d'étude. L'UNESCO a pris note de cet important précédent juridique et cherche le moyen de le développer.

Le «crime contre la culture» est une nouvelle interprétation de conventions existantes. Quand de nouvelles possibilités juridiques seront définies, l'UNESCO pourra s'appuyer sur le droit international pour mieux mener sa mission et s'assurer que des sites comme Bamiyan, partout dans le monde, seront respectés à l'avenir.

A cause de la guerre et des conflits dans la région, les statues pré-islamiques d'Afghanistan ne figuraient pas sur la Liste du patrimoine mondial. Nombre de sites naturels et culturels à travers le monde sont menacés chaque jour par de tels conflits. Pourtant, les récents événements provoqués par la destruction des bouddhas de Bamiyan montrent que la communauté internationale se sensibilise et forge les instruments nécessaires à la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel, même dans des régions menacées.

La destruction des statues de Bamiyan est une grande perte pour l'humanité. Les appels de l'UNESCO à la communauté internationale, ses missions spéciales dans la région au plus fort de la crise, et sa détermination de trouver des solutions juridiques internationales, tout cela a servi à porter le problème de la sauvegarde du patrimoine mondial sur le devant de la scène internationale.

Cette crise a montré que l'UNESCO et la Convention du patrimoine mondial ont contribué à sensibiliser l'opinion publique et à convaincre de larges secteurs de la communauté internationale de l'importance de protéger notre bien commun. Les efforts pour soutenir les moyens juridiques internationaux, pour empêcher et punir à l'avenir les abus, ont relancé le combat pour préserver le patrimoine de l'humanité.

Francesco Bandarin, Directeur du Centre du patrimoine mondial

sommaire

La Lettre du Patrimoine Mondial a changé de formule. Format, couleurs, rédaction, tout a changé. Le bulletin continuera pourtant à vous parvenir tous les deux mois. Sous ce nouveau format, nous espérons vous apporter toutes les informations nécessaires sur le travail et sur tous ceux qui rendent possible la conservation du patrimoine mondial à travers le monde.

1 **Editorial - Francesco Bandarin**
Directeur du Centre du patrimoine mondial

2 **Empêcher les crimes contre la culture**

Entretien avec Peter King
Président du Comité du patrimoine mondial

Nouveau partenariat

3 **Allocations pour la conservation et la biodiversité**

France-UNESCO parcourt le monde

Patrimoine mondial en péril

Patrimoine moderne

4 **Pour en savoir plus**

Qui fait quoi ?

Calendrier

Empêcher les crimes contre la culture

Après la destruction par les taliban en mars dernier des plus grandes statues au monde de bouddhas debout à Bamiyan en Afghanistan, l'UNESCO est décidée à continuer à mobiliser le soutien international pour protéger le patrimoine afghan. Elle étudie également les moyens juridiques d'empêcher que ces «crimes contre la culture», selon l'expression du Directeur général, Koïchiro Matsuura, ne se répètent à l'avenir.

Une course contre la montre

Les taliban ont décrété fin février que les statues pré-islamiques seraient détruites car elles étaient contraires à l'islam. Au milieu des protestations du monde entier contre les menaces de démolition, l'UNESCO a commencé une course contre la montre, par le biais de dirigeants musulmans et de son envoyé spécial, Pierre Lafrance, pour convaincre les taliban d'épargner les statues, considérées comme partie du patrimoine culturel unique de l'humanité.

M. Matsuura s'est entretenu avec les Délégués permanents à l'UNESCO des 54 Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique, a consulté de nombreux ulémas et s'est attiré l'appui inconditionnel de représentants d'Arabie saoudite, des Emirats arabes unis, du Pakistan, du Qatar, de la République islamique d'Iran et du Tadjikistan pour sa campagne de sauvegarde des monuments de Bamiyan. Peter King, Président du Comité du patrimoine mondial, a soutenu les initiatives du Directeur général et a fait part de sa préoccupation devant ces «actes de barbarie».

La destruction des monuments de Bamiyan a été confirmée le 12 mars.

«Il est odieux d'assister à la destruction, froidement calculée, de biens culturels qui constituaient le patrimoine du peuple afghan et, au-delà, celui de l'humanité tout entière», a déclaré M. Matsuura.

Les statues de la vallée de Bamiyan, comme d'autres sites afghans, n'ont pas été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, mais M. Matsuura a déclaré que «les efforts seraient maintenus pour amener les taliban à respecter ces richesses architecturales».

Des moyens juridiques

S'agissant des poursuites qui pourraient être engagées à l'avenir, M. Matsuura a salué comme un précédent historique une décision récente du Tribunal criminel international pour l'ex-Yougoslavie d'inclure les attaques de 1991 sur l'ancienne ville portuaire de Dubrovnik, Croatie, dans son acte d'accusation.

Bien que l'acte d'accusation ait été fondé sur la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, M. Matsuura a ajouté qu'une étude était entreprise pour «étudier tous les moyens possibles d'empêcher et de punir les crimes contre les biens culturels» selon d'autres conventions existantes.

Le Grand Bouddha de Bamiyan, Afghanistan © A. Bruno

Un lieu de conflits

L'Afghanistan, dont le patrimoine reflète les influences de la Perse, de la Grèce, de l'hindouisme, du bouddhisme et de l'islam, a souffert des conflits et des catastrophes qui ont ravagé le pays ces temps derniers. Outre la destruction par les taliban des monuments de Bamiyan et de petites statues dans des musées du pays, les collections irremplaçables du Musée de Kaboul, attaqué en 1995 et 1996, ont fait l'objet de vols et d'actes de vandalisme.

Au plus fort de cette crise, l'UNESCO a reçu chaque jour plus de 1 000 messages électroniques pour soutenir les efforts de l'Organisation en faveur du patrimoine de l'Afghanistan. En réponse au tollé international contre la destruction des bouddhas de Bamiyan, l'UNESCO a ouvert un compte bancaire spécial pour le patrimoine culturel d'Afghanistan. Il servira au financement d'urgence de toute mesure de sauvegarde du patrimoine pré-islamique afghan. A long terme, les fonds seront réservés à la préservation du patrimoine pré-islamique et islamique du pays.

Pour la petition UNESCO et le compte bancaire spécial voir :
http://www.unesco.org/opi2/afghan-crisis/indexf.htm
(page d'accueil de l'UNESCO sur la crise du patrimoine culturel afghan)

Entretien avec Peter King

Président du Comité du patrimoine mondial

Selon vous, quelles leçons peut-on tirer de la destruction des statues pré-islamiques de Bamiyan, en Afghanistan, en mars ?

Tout d'abord, Bamiyan était un site magnifique. C'est une tragédie culturelle mondiale que ces statues aient été détruites avec d'autres œuvres d'art et sculptures bouddhiques. Rien ne peut justifier un tel acte. J'ajouterai que j'ai beaucoup apprécié que les défenseurs du patrimoine mondial à travers le monde aient contacté par milliers le site web de l'UNESCO pour soutenir ses efforts, empêcher la destruction et limiter la perte. Je voudrais simplement dire «merci» à ces gens merveilleux.

On peut tirer plusieurs leçons de tout cela.

La première concerne la question de l'évaluation des sites. En 1983, l'inscription des statues de Bamiyan sur la Liste du patrimoine mondial a été différée pour insuffisance du plan de protection. Il a été impossible de prendre d'autres mesures à cause du conflit. Beaucoup d'informations auraient pourtant pu justifier l'inscription. Je pense donc que la première leçon montre qu'à partir d'une évaluation fondée sur des sources fiables, il faut poursuivre le processus d'inscription d'un site en zone de conflit, pour permettre l'inscription dès que possible.

Deux : Cette tragédie montre qu'il faut revoir l'application de la Convention du patrimoine mondial et la rendre mieux armée pour traiter de la destruction gratuite du patrimoine mondial. Je crois qu'il est temps d'étudier les moyens de donner au Comité du patrimoine mondial la possibilité de recourir aux sanctions pour empêcher la perte de sites du patrimoine mondial.

Trois : Ce problème a souligné l'insuffisance du budget du Fonds du patrimoine mondial pour répondre à des questions urgentes et des problèmes imprévus. La contribution annuelle d'un Etat partie au Fonds du patrimoine mondial représente 1% de sa contribution à l'UNESCO. C'est ridiculement peu pour la plupart des pays. En fait, beaucoup de pays paient moins de 100 dollars. Je voudrais donc proposer cette année à l'Assemblée générale des Etats parties l'adoption d'une résolution proposant une contribution volontaire annuelle supplémentaire au Fonds du patrimoine mondial, égale aux contributions obligatoires. Cela nous assurerait plus de ressources pour agir, spécialement quand le patrimoine mondial est en péril.

Quatre : Nous devons augmenter les capacités de communication du Centre du patrimoine mondial. Dans le monde d'aujourd'hui, il est très important de réagir vite pour informer le public d'événements qui peuvent compromettre la conservation du patrimoine mondial. La sensibilisation du public et l'éducation relative au patrimoine mondial sont essentielles.

Que pensez-vous de l'importance de la Liste du patrimoine mondial en péril pour préserver les sites ?

Une fois qu'un site est sur cette Liste, il obtient du soutien et des ressources. On lui fournit plus facilement l'assistance de spécialistes et des fonds pour de la formation et des mesures palliatives. Il est donc très important qu'il y ait une approche consensuelle pour l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Je tiens à développer le Fonds du patrimoine mondial et à augmenter les ressources du Centre du patrimoine mondial pour lui donner plus de moyens et d'influence pour traiter de ces sites en coopération avec les Etats parties.

A votre avis, quelle a été, jusqu'ici, votre principale contribution en tant que Président du Comité du patrimoine mondial ?

Pour l'instant, d'importantes réformes ont été décidées à la 24e session du Comité du patrimoine mondial à Cairns, en Australie, en décembre dernier : amélioration de la représentativité de la Liste du patrimoine mondial, représentation équitable des différentes régions et cultures du monde au sein du Comité, réduction de la paperasserie et des dépenses d'administration, et réforme du calendrier des réunions. J'agis également en faveur de l'amélioration de la situation budgétaire du Centre pour les raisons que j'ai évoquées. C'est la condition pour que le patrimoine mondial prospère et devienne plus crédible.

Nouveau partenariat

Le Gouvernement italien et l'UNESCO ont signé une déclaration commune sur la coopération, d'un montant d'environ 750 000 dollars par an, qui assurera des services d'experts, un soutien pour la mise en œuvre de la Stratégie globale et un apport financier à long terme pour le Centre du patrimoine mondial lui-même.

La déclaration commune sur la coopération entre l'UNESCO et le Gouvernement italien, signée le 15 mars à Rome par le Directeur général, Koïchiro Matsuura, le Sous-secrétaire d'Etat italien aux Affaires étrangères, Franco Danieli, et la Ministre italienne de la Culture, Giovanna Melandri, vise à mobiliser les capacités techniques italiennes pour soutenir les projets d'assistance technique du patrimoine mondial.

Ce type de coopération qui privilégie le volet formation dans les petits projets a très bien fonctionné avec la France ces trois dernières années. Le Centre du patrimoine mondial voudrait développer ce modèle pour conclure de nouveaux accords entre l'UNESCO et d'autres pays.

Renforcer le travail du Centre

«La déclaration italienne met l'accent sur une tendance à renforcer le travail du Centre» a déclaré son Directeur, Francesco Bandarin, rappelant l'allocation de fonds réservés spécialement pour des bases de données sur le patrimoine mondial, la recherche et les activités de communication.

Le document prévoit les services de spécialistes techniques de l'administration publique et du Ministère italien de la Culture pour des missions sur les sites, des rapports périodiques, la préparation et la définition de projets et la mise en place de programmes de formation.

La délégation de l'UNESCO en Italie, constituée de M. Matsuura, de la Directrice exécutive du Cabinet du Directeur général, Françoise Rivière, du sous-Directeur général pour la Culture, Mounir Bouchenaki, et du Directeur du Centre, Francesco Bandarin, a également été reçue par le pape Jean-Paul II au Vatican, puis par le cardinal Angelo Sodano, Secrétaire d'Etat, et Monseigneur Jean-Louis Tauran, Secrétaire pour les relations avec les Etats. La délégation a également pu rencontrer le Président du Sénat italien, Nicola Mancino, et d'importants représentants du Parlement.

Allocations pour la conservation et la biodiversité

Le 15 mars a été un jour mémorable pour la conservation du patrimoine mondial et la biodiversité : la Fondation des Nations Unies de Ted Turner (UNF) et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (UNFIP) ont approuvé deux projets et deux subventions de planification, pour un montant total de 1,9 million de dollars.

Natarajan Ishwaran, Chef de la section du patrimoine naturel au Centre du patrimoine mondial, dont l'équipe a préparé les projets, espère que ce nouveau financement attirera des subventions de contrepartie.

«Nous espérons que les deux subventions de planification parviendront au statut de projets complets et nous comptons bien sûr réunir des fonds supplémentaires pour les deux projets complets pour répondre à des objectifs spécifiques. Il faut que nous trouvions des partenaires et des subventions de contrepartie. C'est un vrai défi pour le secteur privé», a-t-il déclaré.

Les projets

La plus importante subvention de projet s'élève à 1,4 million de dollars sur deux ans pour étudier cinq parcs nationaux et réserves au sud-est de Madagascar, en vue de leur proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

A cause de l'isolement de Madagascar, 90 % des espèces de l'île sont uniques au monde. L'objectif est de protéger les forêts humides, leurs écosystèmes rares et leurs espèces menacées. L'expansion démographique, l'abattage des arbres et la culture sur coupe et brûlis commencent en effet à menacer ces importantes zones d'habitats.

On recherche 5 à 8 millions de dollars supplémentaires sous forme d'assistance multilatérale et de sources privées pour prolonger le projet au-delà des deux ans.

Une subvention de planification de 50 400 dollars prévoit la préparation d'un projet de Programme de biodiversité du patrimoine mondial pour l'Inde, axé sur cinq sites déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et plusieurs sites potentiels.

Cette subvention concernera aussi de nouvelles approches des propositions d'inscription culturelles, naturelles et mixtes au patrimoine mondial. On étudie les moyens d'associer par exemple la signification culturelle et religieuse d'espèces symboliques comme l'éléphant et le tigre pour la conservation de leurs habitats.

Une autre subvention de planification (86 100 dollars) ne tiendra pas compte des frontières en Afrique de l'Ouest et centrale mais servira à proposer une Initiative forestière pour le patrimoine mondial africain (AWHFI). L'objectif est de parvenir à une proposition complète de cette Initiative à la fin de l'automne 2001, pour examen par la Fondation des Nations Unies.

Le dernier projet (646 800 dollars) a été conçu pour améliorer l'efficacité de l'UNESCO et du Centre du patrimoine mondial. Il permet ainsi de répondre à l'UNF et à l'UNFIP qui s'interrogeaient sur la capacité du Centre de mettre en œuvre les projets approuvés – qui s'élèvent à 8,5 millions de dollars de subventions directes.

La réduction des dépenses à l'UNESCO jusqu'à la fin de 2003 a rendu impossible le recrutement de personnel nouveau. Cette subvention prendra le relais pendant une période de 30 mois et assurera aux sections du patrimoine naturel et de l'administration du Centre deux assistants du programme et une secrétaire. L'UNESCO devrait ensuite absorber ces dépenses en personnel dans le budget de son Programme ordinaire commençant en 2004.

France-UNESCO parcourt le monde

La liste des projets inclus dans l'Accord de coopération France-UNESCO s'est considérablement allongée en avril : depuis des plans pour le centre historique de l'île de Saint-Louis du Sénégal à un parc national entourant Luang Prabang au Laos, de villages centenaires oubliés dans le nord de la Syrie, jusqu'à des biens privés en Europe orientale.

Les projets à l'étude ont été approuvés à la suite d'une réunion du Comité mixte de coordination France-UNESCO le 21 mars au Ministère français de la Culture et de la Communication, suivie d'une réunion technique le 12 avril.

Un accord personnalisé

«L'intérêt de l'Accord France-UNESCO est d'être centré sur l'établissement de partenariats – de ville à ville, de parc à parc, d'université à université. Il a en plus le mérite de créer un engagement à long terme entre professionnels pour travailler ensemble. Les projets durent au minimum trois ans. Ce n'est pas une question d'investissements de capitaux, mais un échange de savoir-faire», a déclaré Minja Yang, Directrice adjointe du Centre du patrimoine mondial.

Cette année ne fait pas exception.

C'est ainsi que l'île de Saint-Louis du Sénégal, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial à la 24e session du Comité à Cairns, Australie, en décembre dernier, a une longue expérience de coopération avec la ville française de Lille. Actuellement, grâce à l'Accord France-UNESCO, 80 000 F ont été réservés pour recenser et documenter les bâtiments du centre historique.

«C'est la première étape pour préparer une conservation et un plan d'aménagement réalistes visant à maintenir la ville pour ses habitants plutôt que de la transformer en quartiers bourgeois à destination touristique. L'idée est que les visiteurs partagent les joies des habitants de cette ville exceptionnelle», estime Mme Yang.

Un autre projet qui illustre l'aspect personnalisé de l'accord prévoit de créer un parc national autour de la ville du patrimoine mondial de Luang Prabang au Laos.

«Ce parc va entretenir les relations ancestrales entre la ville et la campagne. Les villageois qui appartiennent aux nombreux groupes ethniques ont toujours vécu dans le magnifique environnement naturel de la haute vallée du Mékong. Nous espérons pouvoir maintenir les contacts traditionnels qu'ils ont liés avec "la ville en tant que place de marché" par la protection de leur environnement et de leur mode de vie», ajoute Madame Yang.

Des spécialistes du Parc régional Loire Anjou Touraine sont engagés dans la coopération entre parcs. Ce projet a reçu 50 000 F de plus dans le budget 2001.

Des services d'experts

L'Accord de coopération France-UNESCO fournit également un cadre d'assistance pour la préparation de propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, avec des compétences techniques et juridiques pour monter une structure de gestion afin d'assurer la protection.

Grâce à une allocation de 40 000 F, un ensemble de villages de pierre du nord de la Syrie, datant du IIIe au VIe siècle, a maintenant engagé la première phase du processus de proposition d'inscription.

France-UNESCO a aussi approuvé des préinvestissements pour d'autres projets, dont 280 000 F pour l'exploitation des résultats d'un séminaire, et de la formation pour la gestion de biens privés dans des pays européens en transition.

Patrimoine moderne

Comment recenser et documenter le patrimoine mondial des XIXe et XXe siècles ? Faut-il préserver les villes nouvelles ? Comment intégrer les autoroutes ?

Voilà quelques exemples de questions qu'un groupe d'experts a commencé à étudier lors d'une séance de réflexion sur le recensement et la documentation du patrimoine moderne, au Centre du patrimoine mondial, début février.

Ron van Oers, consultant et coordonnateur du projet, indique que le Centre oriente les initiatives des Etats parties dans ce projet pour préserver le patrimoine de la période moderne et en proposer l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

«Nous sommes en train de demander à de grands architectes internationaux, à des urbanistes et à des historiens d'écrire des notes d'information sur différents sujets afin de mettre au point une manière de regarder notre passé récent et définir les catégories de patrimoine qui valent la peine d'être protégées», a déclaré M. van Oers.

Un XXe siècle bien sélectif

L'initiative a été lancée en commun avec l'ICOMOS qui a considérablement travaillé depuis vingt ans sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial selon différentes régions et thèmes. Sur les 690 biens actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, sept seulement sont des biens représentatifs de l'architecture et de l'urbanisme du XXe siècle.

Le Centre compte organiser deux séminaires régionaux sur le sujet en 2002 (un pour l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale et un pour l'Asie). Ils coïncideront avec l'Année internationale Gaudi, qui marquera le 150e anniversaire de la naissance du célèbre architecte espagnol. Trois des bâtiments conçus par Antoni Gaudi ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1984.

Patrimoine mondial en péril

Le parc national des Virunga, RDC

Sites de la République démocratique du Congo

La guerre civile en République démocratique du Congo (RDC), ainsi qu'une ruée vers les minerais précieux qui se trouvent dans les parcs et les réserves ont attiré l'attention sur les dangers qui menacent actuellement le patrimoine naturel. Les Parcs nationaux des Virunga, de la Garamba et de Kahuzi-Biega, ainsi que la Réserve de faune à okapis sont maintenus sur la Liste du patrimoine mondial en péril de l'UNESCO.

Un rapport récent de l'UICN sur l'état de conservation de sites naturels figurant sur la Liste montre que l'exploitation minière de coltan (colombo-tantalite) menace de plus en plus sérieusement la flore et la faune du Parc national de Kahuzi-Biega et de la Réserve de faune à okapis.

Une ruée vers les mines

L'attrait de ces minerais de grande valeur a provoqué une ruée vers la région en moins de six mois, poussant jusqu'à dix mille personnes vers Kahuzi-Biega et quatre mille vers la réserve à okapis pour travailler dans les mines. On utilise le coltan dans les puces électroniques, en médecine nucléaire, dans les téléphones mobiles et dans les alliages de métaux pour moteurs d'avions à réaction. Le minerai est illégalement exploité dans ces parcs et réserves, puis transporté vers les marchés occidentaux par des sociétés dirigées et contrôlées en partie par des groupes rebelles.

A Kahuzi-Biega et dans la réserve à okapis, le rapport de l'UICN signale que les mineurs à la recherche de nourriture tuent les éléphants et les gorilles de plaine de l'est qui sont menacés. On craint une extinction totale de la population de ces animaux.

Dans le Parc national des Virunga, le Programme international de conservation des gorilles (IGCP) a cependant annoncé quelques bonnes nouvelles. Malgré la poursuite de la guerre en RDC, la population des gorilles de montagne menacés des Virunga a augmenté de plus de 10 % ces douze dernières années. Les Virunga continuent pourtant à subir un braconnage massif, pratiqué notamment par les militaires. Dans le Parc national de la Salonga, des braconniers armés pourchassent les espèces protégées comme les éléphants et les chimpanzés bonobos.

Un projet UNF-UNFIP/UNESCO/gouvernement de RDC concernant la conservation de la biodiversité a pris du retard dans sa phase initiale mais le personnel des Parcs et de la Réserve touche maintenant ses allocations mensuelles de soutien. Le projet a également contribué à contenir le braconnage dans le Parc national de la Garamba.

La participation UNF-UNFIP à ce projet d'environ 2,9 millions de dollars a contribué à aider l'UNESCO à négocier une subvention supplémentaire de 300 000 euros (environ 270 000 dollars) de la Belgique en 2000-2001 pour un projet sur quatre ans concernant des activités communautaires de soutien associées à la conservation dans les cinq sites de RDC.

PATRIMOINE MONDIAL
la lettre
30 mai-juin 2001

Cinque Terre, Italie

Pour en savoir plus

Convention du patrimoine mondial Depuis la dernière réunion du Comité, trois pays ont adhéré à la Convention du patrimoine mondial : le Rwanda, Nioue et les Emirats arabes unis. Vous trouverez sur notre site web une liste complète des 164 Etats parties à la Convention.

Atelier au Guyana Un atelier sur la gestion des sites du patrimoine naturel tenu à Georgetown, Guyana, à la fin de 2000 a souligné l'importance de la participation de la population autochtone au processus de sélection et d'entretien des sites. Les discussions ont traité du cadre juridique et institutionnel de la conservation, de la gestion des sites du bouclier guyanais, de l'accueil des touristes et de l'éducation du public. Les participants ont aussi réfléchi sur l'aspect économique de la conservation.

Pérou Fin février, Lima a accueilli le premier Forum de jeunes sur le patrimoine mondial pour l'Amérique latine. Les élèves ont suivi des conférences et des ateliers et cherché comment les jeunes peuvent favoriser un tourisme durable dans les sites du patrimoine mondial et aux alentours. Ils ont étudié comment utiliser le multimédia et l'Internet pour faire connaître le patrimoine mondial.

Kit éducatif sur le patrimoine mondial Une version sur l'Internet du Kit éducatif sur le patrimoine mondial pour les enseignants est maintenant disponible en français et en anglais sur le site web du Centre.

Cinque Terre Des spécialistes réunis en mars à Riomaggiore, Cinque Terre, Italie, ont discuté de la version finale des *Orientations pour la gestion des paysages culturels* qui incluront diverses études de cas de plusieurs régions du monde. Publication en 2002, pour le 10e anniversaire de l'adoption des catégories de paysages culturels par le Comité du patrimoine mondial.

Habitat II + 5 Le Centre du patrimoine mondial participe à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains à New York, du 6 au 8 juin, pour la présentation du rapport de l'UNESCO en séance plénière. Distribution à cette conférence d'une brochure du Centre sur le rôle du noyau historique dans la vie de la cité, la stratégie de sauvegarde et d'aménagement des centres historiques, et la qualité de vie qui en résulte dans la ville.

Carte du patrimoine mondial Sortie de la Carte 2001 du Centre qui présente les 690 sites du patrimoine mondial. Cette carte en couleurs mesure 62 x 90 cm. Disponible gratuitement en français, anglais ou espagnol. Commandes à envoyer au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France. Prière d'inclure une étiquette avec adresse.

Qui fait quoi ?

Giovanni Boccardi

Le Directeur du Centre du patrimoine mondial, **Francesco Bandarin,** a participé à différentes réunions en Europe – dont des entretiens avec le Secrétaire d'Etat britannique pour la Culture, les Médias et les Sports, Christopher Smith, sur le renforcement de la coopération entre le Royaume-Uni et le Centre, et avec le mécène Lord Rothschild sur le rôle du secteur privé dans la conservation du patrimoine mondial. M. Bandarin a rencontré en Espagne le Directeur général des Affaires culturelles, Rafael Rodriguez-Ponga, pour des projets de coopération bilatérale. Le Directeur du Centre s'est aussi rendu aux Etats-Unis pour discuter avec la Banque mondiale, le Fonds mondial pour les monuments et la Fondation des Nations Unies. **Minja Yang,** Directrice adjointe du Centre, tout en continuant les discussions sur les projets France-UNESCO, a dirigé une mission au Sri Lanka pour évaluer les effets de l'extension éventuelle d'un terrain d'aviation près de Sigiriya. **Natarajan Ishwaran,** Chef de la section du patrimoine naturel, a assisté à des réunions avec la Fondation des Nations Unies et s'est rendu à une table ronde à Los Angeles sur les finances et la conservation, parrainée par The Nature Conservancy, la Fondation des Nations Unies et le Milken Institute. **Mechtild Rössler**, chargée du patrimoine naturel et des paysages culturels au Centre, a assisté à une réunion sur les paysages culturels à l'Université de Mexico. Elle prépare un séminaire sur les paysages de vignobles pour juillet en Hongrie. **Sarah Titchen,** responsable du Pacifique et de l'éducation au Centre travaille avec Elspeth Wingham (responsable du patrimoine mondial, UNESCO Apia) pour organiser des contributions du Centre à plusieurs manifestations dans le Pacifique ces prochains mois – Table ronde des îles du Pacifique sur la protection de la nature à Fidji, réunion avec l'Association des musées des îles du Pacifique sur l'interprétation des sites du patrimoine culturel à Palau, Micronésie, et atelier de renforcement des compétences dans la région du Pacifique à la fin de l'année. **Giovanni Boccardi** est le nouveau responsable du patrimoine culturel pour les Etats arabes. Il arrive au Centre du patrimoine mondial d'Amman, Jordanie, où il était spécialiste du programme pour la culture au Bureau de la Culture et des Communications. Il considère que «rationalisation» est le mot clé de son nouveau poste. Il est déjà au travail, au retour de Ouadane et Chinguetti, Mauritanie, où il a évalué l'état de conservation de ces sites du patrimoine mondial, jadis centres de commerce et d'érudition sur la route des caravanes. **Junko Taniguchi,** spécialiste du programme pour la région Asie-Pacifique, s'est rendue sur le lieu de naissance du Bouddha à Lumbini, Népal, pour discuter de la conservation, de la mise en valeur et de l'aménagement du temple de Maya Devi. **Mario Hernandez** a récemment rejoint le Centre pour diriger la mise au point des systèmes de gestion de l'information. Il vient du PNUD où il travaillait sur des questions associées à l'environnement.

Le n°20 de la ***Revue du Patrimoine Mondial*** *est disponible depuis fin mai en librairie en Espagne, en France, au Canada et aux Etats-Unis (et par abonnement ailleurs). L'article principal traite de la destruction des bouddhas de Bamiyan en Afghanistan. Autres articles : les quatre sites néerlandais du patrimoine mondial associés au combat contre l'eau ; le site de Tres-Serols, Mont Perdu dans les Pyrénées, paysage culturel franco-espagnol ; le Parc de la zone humide de Sainte-Lucie en Afrique du Sud ; les églises en bois de Chiloé au Chili ; la Vallée de la Qadisha et la Forêt des cèdres de Dieu au Liban ou l'histoire des premiers jours de la chrétienté.*

Abonnements :
Ediciones San Marcos
Maldonado 65, 28006 Madrid, Espagne
fax : ++34 91 444 80 51
e-mail : sanmarcos@retemail.es

calendrier

31 mai au 1er juin
Colloque : Patrimoine et paysages culturels,
(WHC, Renaissance des Cités d'Europe)
À Saint-Emilion, France.
Informations :
http://www.renaissancedescites.org/Actualité.html

20 au 26 juin
Conservation des sites du patrimoine mondial,
EUROPARC Expertise Exchange,
Parc national Bieszczady, Pologne.
http://www.europarc.org

25 au 30 juin
25e session du Bureau du Comité du patrimoine mondial,
Siège de l'UNESCO, Paris.
Informations : http://www.unesco.org/whc/

25 au 28 juin
Lieux d'Asie au nouveau millénaire,
congrès mondial de la Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA), Singapour.
Informations : http://www.asiabuilders.com/ifla/ ; ifla@mfasia.com.sg

5 au 9 juillet
Réunion des Etats parties de l'Arc alpin,
Turin, Italie. Informations : Délégation permanente de l'Italie à l'UNESCO.

11 au 13 juillet
Atelier régional Asie-Pacifique sur la préparation de rapports périodiques sur les sites du patrimoine culturel mondial.
Kyongju, République de Corée.
Informations : f.jing@unesco.org
sypark@mail.unesco.or.kr

11 au 14 juillet
Réunion thématique régionale d'experts sur les paysages de vignobles du patrimoine mondial,
Tokay, Hongrie. (Ministère hongrois du patrimoine culturel, WHC).
Informations : m.rossler@unesco.org

Patrimoine Mondial la lettre

Editeur : **Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO**
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07SP, France
Fax : +33(0)1 45 68 55 70
http://www.unesco.org/whc/
e-mail : wheditor@unesco.org

Rédaction : **Barbara Giudice**

Coordination : **Vesna Vujicic-Lugassy**
(e-mail : v.vujicic@unesco.org)

Traduction anglais-français : **Sabine de Valence**

Conception Graphique : **Nadia Gibson / Grace Hodeir**

Impression : **UNESCO**
ISSN : 1020-0614

Cette Lettre est disponible sur demande en trois versions :
Imprimée :
écrire au Centre du patrimoine mondial
E-mail :
envoyer le message «subscribe whnews» à majordomo@world.std.com
Web :
www:http://www.unesco.org/whc/news/index – fr.htm